SUBVENTIONS D'EXPLORATION 2024

Directives

La tenue de ce programme de subventions d'exploration est conditionnelle au renouvellement de la subvention institutionnelle du CRSH - Université de Montréal (organisme 7278).

Objectif

Les subventions d'Exploration visent à permettre aux professeurs réguliers du secteur des sciences humaines et sociales (à temps plein ou à temps partiel) de préparer une demande auprès d'organismes subventionnaires, comme le CRSH ou le FRQSC. Au besoin, les Facultés pourront recommander le financement d'autres types de demandes.

Admissibilité

Les programmes d'Exploration sont :

- Réservés aux projets de recherche en **sciences humaines et sociales**, incluant la recherche-création.
- Ouverts à tous les **professeurs réguliers** (adjoints, agrégés et titulaires) **à tous les stades de carrière**. Notez que pour le programme **Exploration**, la priorité est donnée aux professeurs en début ou en transition de carrière (qui explorent de nouveaux sujets de recherche).
- Une seule demande par année par professeur.

Valeur et durée

Pour le **concours 2024**, le maximum demandé est de **7 000 $ par projet**. Durée **d'un an**, avec prolongation automatique de 9 mois. **Aucune autre prolongation n'est permise**.

Dates importantes

- Dépôt à votre faculté : voir avec votre faculté
- Transmission des demandes au BRDV : 10 juin 2024
- Annonce des résultats : Juin 2024

Les demandes doivent être déposées à votre faculté à la date de dépôt interne. Les Facultés transmettront au BRDV toutes les demandes reçues au plus tard le **10 juin 2024**. Les demandes reçues après ces dates seront refusées. Les professeurs dont les demandes seront sélectionnées recevront une lettre d'octroi au mois de juin 2024.

Critères d'évaluation

1. Les Facultés sont responsables de l'évaluation scientifique des projets soumis (pour toute question à ce sujet, veuillez contacter votre Vice-décanat à la recherche).
2. Les Facultés acheminent les demandes par ordre de priorité au BRDV.
3. Le BRDV procède aux octrois selon les sommes disponibles et les recommandations fournies par les Facultés.

Chercheurs : documents à transmettre à votre faculté

Un seul exemplaire des documents suivants :

- Le formulaire de demande d'aide financière – Subventions d'Exploration.
- La description du projet (maximum 3 pages) : objectifs, contexte et état des connaissances, méthodologie, tâches des auxiliaires de recherche et résultats attendus.
- Les réalisations en recherche au cours des cinq dernières années (maximum 5 pages) incluant livres ou chapitres de livres; publications dans des revues avec comités de lecture; communications et autres réalisations en recherche.

Facultés : documents à transmettre à la conseillère à la recherche du BRDV

Le tableau Excel complété résumant toutes les demandes évaluées avec votre classement (disponible sur la page du concours).

Toute demande qui ne respecte pas les directives pourra être rejetée.

Information

Votre Vice-décanat à la recherche (pour toute question relative au dépôt de votre demande) OU

Caroline Vachon
Conseillère à la recherche - Secteur des sciences humaines et sociales
Bureau Recherche – Développement – Valorisation
Tel : 514-343-6111 poste 3644
Courriel : caroline.vachon@umontreal.ca